

CHARTRE ETHIQUE DU GROUPE LYNRED

LYNRED promeut et respecte une éthique commerciale stricte et mène ses affaires en conformité avec les standards les plus élevés en matière de responsabilité et d'intégrité.

Cette Charte Ethique formalise les principes et règles de LYNRED, et ses filiales (ci-après le « Groupe LYNRED »), afin que chacun de ses salariés, de ses fournisseurs et partenaires (ci-après les « parties prenantes ») s'y réfère en toutes circonstances.

Les règles qui sont rappelées n'ont pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités professionnelles.

Respect des lois

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le Groupe LYNRED et ses parties prenantes respectent la loi. Ils sont d'autant plus attentifs à ce point que la connaissance et la compréhension de la loi peut être parfois difficile dans des environnements culturels et juridiques très différents. En cas d'interrogation ou de doute, les parties prenantes du Groupe LYNRED doivent sans délai s'adresser à sa direction ou au Responsable Conformité. Les parties prenantes travaillant à l'étranger doivent aussi respecter la loi du pays où elles exercent leurs activités.

L'intégrité, l'honnêteté et la transparence doivent guider les parties prenantes dans l'exercice de leurs fonctions. Il leur faut agir dans l'intérêt du Groupe LYNRED et dans le respect des lois et réglementations. L'ensemble des parties prenantes veillera plus particulièrement au respect des lois

LYNRED GROUP ETHICAL GUIDELINES

LYNRED promotes and abide by a strict business ethics and to do business in compliance with the highest standards of sustainability and integrity

This Ethical Guidelines is setting forth the principles and standards of LYNRED, and its affiliated companies (hereinafter the "LYNRED Group"), to be used as a basis for employee, supplier and partner (hereinafter the "stakeholders") to conduct under all circumstances.

The guidelines, which are summarized below, are not intended to replace or revise the laws and regulations in force, but to provide points of reference and guidance for the conduct of professional activities.

Upholding the laws

In all the countries in which LYNRED Group operates, LYNRED Group and its stakeholders must uphold the law. Care should be taken, as it may be difficult to understand the law in a legal and cultural environment that is very different. When there is a question or there is any doubt, the LYNRED Group's stakeholders should immediately consult with its management, or the Compliance Officer. Stakeholders working in a foreign country must uphold the law of the country in which they operate.

Integrity, honesty and transparency should guide each of LYNRED Group's stakeholders in their work. Stakeholders are expected to deal in LYNRED Group's interest and in compliance with laws and regulations.

All stakeholders must take particular

Siège social / Headquarter

Avenue de la Vauve - CS 20018
91127 Palaiseau, France
Tél. +33 (0)1 60 92 18 30
SIRET : 334 835 709 00042

Établissement principal / Main branch

Actipole - CS 10021 - 364, route de Valence
38113 Veurey-Voroize, France
Tél. +33 (0)4 76 28 77 00
SIRET : 334 835 709 00034



LYNRED

régissant la concurrence, le contrôle des exportations et réexportations, le travail et l'emploi, la protection de l'environnement, la santé, la sécurité et la non-discrimination.

care to uphold laws on competition, export and re-export control, labor and employment, environmental protection, safety, health and non-discrimination.

Prévention et lutte contre la corruption

Preventing and fighting against corruption

Tolérance zéro à l'égard de la corruption : le Groupe LYNRED et ses parties prenantes ne tolèrent aucune pratique en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte, au profit d'acteurs du secteur public comme du secteur privé.

Zero tolerance with corruption: LYNRED Group and its stakeholders do not tolerate any form of corrupt practices, be they active or passive, direct or indirect, for the benefit of those in the public or private sector.

Le Groupe LYNRED respecte l'ensemble des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption ainsi que les lois anti-corruption en vigueur dans les pays où il exerce ses activités.

The LYNRED Group applies all international conventions on combating corruption and the anti-corruption laws in force in the countries where it does business.

En aucun cas, le Groupe LYNRED et ses parties prenantes ne recourent à un tiers pour accomplir ce que l'éthique ou la loi leur interdit de réaliser eux-mêmes. Engager les services d'un tiers aux fins de corrompre une personne, physique ou morale, est un délit au regard des lois de lutte contre la corruption.

LYNRED Group and its stakeholders never use a third party to perform any task that they are ethically or legally forbidden to perform themselves. Engaging a third party for the purpose of bribing a natural person or a legal entity violates anti-corruption laws.

Les collaborateurs reçoivent une formation adaptée à leurs fonctions pour leur permettre de détecter et prévenir les risques de corruption.

Employees receive training adapted to their functions to enable them to detect and prevent the risks of corruption.

Respect des réglementations à l'exportation

Complying with export regulations

Exerçant principalement son activité à l'international, le Groupe LYNRED achète des biens et services auprès de divers fournisseurs. Il fournit également des biens et services à ses clients dans le monde entier. Il est, par conséquent, essentiel qu'il se conforme strictement à l'ensemble des réglementations applicables à ses activités d'exportation. Avant d'exporter, il revient au personnel du Groupe LYNRED de vérifier l'éligibilité de l'adresse de livraison et du destinataire.

As an international market operating group, LYNRED Group purchases goods and services from a diverse group of suppliers. LYNRED Group also provides goods and services to customers all over the world. It is therefore critical that LYNRED Group strictly complies with all applicable regulations that govern its export activities. Before engaging in any export activity, its employees must verify the eligibility of both the delivery location and the recipient. They must also obtain, when applicable, all required licenses

Siège social / Headquarter
Avenue de la Vauve - CS 20018
91127 Palaiseau, France
Tél. +33 (0)1 60 92 18 30
SIRET : 334 835 709 00042

Établissement principal / Main branch
Actipole - CS 10021 - 364, route de Valence
38113 Veurey-Voroize, France
Tél. +33 (0)4 76 28 77 00
SIRET : 334 835 709 00034

Il doit également se procurer, s'il y a lieu, les licences et permis nécessaires, y compris les autorisations administratives et agréments pour les produits ou technologies réglementés. Il s'agit de recueillir les autorisations en coopération le Responsable du contrôle des exportations. Les activités d'importation font également l'objet de diverses lois et réglementations, et il appartient au parties prenantes du Groupe LYNRED de se conformer à l'ensemble des normes applicables. Toute infraction aux réglementations sur les exportations ou importations aurait de graves conséquences pour l'entreprise. Il incombe de connaître les lois et réglementations applicables au secteur d'activité concerné pour s'y conformer.

Concurrence loyale

Partisan d'une concurrence loyale, le Groupe LYNRED entend se conformer strictement aux lois sur la concurrence applicables dans les pays où elle exerce ses activités. En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce. Sont notamment prohibés les ententes sur les prix, les manipulations des procédures d'appel d'offres, les répartitions de marchés, territoires ou clients entre concurrents, ainsi que le boycott ou l'inégalité de traitement entre certains clients ou fournisseurs sans justification légale. L'échange ou la divulgation d'informations commerciales sensibles concernant des concurrents, clients ou fournisseurs est également susceptible d'enfreindre les lois sur la concurrence.

Cadeaux et gratuits

Les gratifications commerciales, comme les cadeaux et invitations, accordées à ou reçues de clients, fournisseurs et autres partenaires n'ont d'autre but que de consolider l'image de marque et

and permits, including government authorizations and approvals for government-controlled products or technologies. These authorizations can be obtained from the relevant management in cooperation with the export control officer. Import activities are also subject to various laws and regulations, and it is the responsibility of the Group's stakeholders to comply with all of the applicable standards. Any breach of these regulations on imports and exports has serious consequences for LYNRED Group. It is each stakeholder's responsibility to know and comply with the laws and regulations that apply the Group's activities.

Competing fairly

As part of its commitment to fair competition, LYNRED Group strictly complies with applicable competition laws in the countries where it does business. In general, these laws prohibit agreements or practices likely to restrain or alter competition or trade. Examples of prohibited agreements include – without limitation: price fixing, bid rigging, allocating markets, territories or clients amongst competitors, or boycotting or discriminating among certain customers or suppliers unless legally justified. The exchange or disclosure of commercially sensitive information relating to competitors, customers or suppliers may also violate applicable laws.

Gifts and hospitality

Business courtesies, such as gifts and hospitality, given to or received from customers, suppliers and other partners are commonly used to build goodwill and acknowledge appreciation in business

Siège social / Headquarter

Avenue de la Vauve - CS 20018
91127 Palaiseau, France
Tél. +33 (0)1 60 92 18 30
SIRET : 334 835 709 00042

Établissement principal / Main branch

Actipole - CS 10021 - 364, route de Valence
38113 Veurey-Voroize, France
Tél. +33 (0)4 76 28 77 00
SIRET : 334 835 709 00034

d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur doit toutefois demeurer symbolique et elles ne sauraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale. Discernement, discrétion et prudence sont nécessairement toujours de mise dans ces situations. Les gratifications commerciales sont interdites par la loi sous certaines conditions et dans certains pays. Le personnel du Groupe LYNRED doit respecter l'Instruction « Cadeaux et marques d'hospitalité » (référéncée PRO-LEG-9) et les règles et législations applicables dans chacun des pays où il exerce son activité.

Comportement à l'égard des clients

Chaque partie prenante doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients. L'activité du Groupe LYNRED concernant, dans une large mesure, la sûreté et la défense, aucun compromis n'est toléré, pour quelque motif que ce soit. Toute situation qui poserait question à un membre du personnel doit être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou au Responsable Conformité.

Relations avec les fournisseurs

Le Groupe LYNRED sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères objectifs et exige d'eux un haut niveau de performance afin de lui permettre de satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients. Le Groupe LYNRED s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants en dessous de 16 ans et/ou l'âge minimum autorisé pour le travail des enfants défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou le travail forcé.

Les salariés âgés de moins de 18 ans doivent être préservés de tout emploi qui pourrait revêtir un danger pour leur santé.

relationships. However, these courtesies must not exceed a nominal value and may not influence, or give the appearance of influencing, any business decision. Good judgment, discretion and prudence should always guide any stakeholders in these situations. Business courtesies are prohibited by law under certain circumstances and in certain countries. LYNRED Group employees must comply with the Procedure "Gifts and hospitality" (referenced PRO-LEG-9) as well as policies and laws that apply in each country where the LYNRED Group does business.

Behavior towards customers

Each stakeholder must uphold the principles of fairness and integrity in dealings with customers. The business of LYNRED Group, to a large extent, concerning security and defense, no compromise can be tolerated for any reason; any situation that may seem questionable to an employee must immediately be referred to a superior or the Compliance Officer.

Relations with suppliers

LYNRED Group selects suppliers on the basis of objective criteria and demands high performance from them, in order to ensure that group's expectations and those of its customers are fully met. Under no circumstances will the Group use suppliers that make use of child under the age of 16 and/or the minimum working age defined by the International Labor Organization (ILO) or forced labor.

All workers under the age of 18 must be protected from performing work that is likely to be hazardous to their health.

Siège social / Headquarter

Avenue de la Vauve - CS 20018
91127 Palaiseau, France
Tél. +33 (0)1 60 92 18 30
SIRET : 334 835 709 00042

Établissement principal / Main branch

Actipole - CS 10021 - 364, route de Valence
38113 Veurey-Voroize, France
Tél. +33 (0)4 76 28 77 00
SIRET : 334 835 709 00034

Relations financières

Le Groupe LYNRED et ses parties prenantes doivent assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises, sincères et cohérentes par rapport aux précédentes informations. Ils sont attentifs à la mise en œuvre des principes et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise.

Prévention des conflits d'intérêts

Les activités rémunérées menées en dehors du Groupe LYNRED doivent être exemptes de conflits d'intérêt avec les fonctions exercées en son sein. De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les prises de participations, directes ou par personne interposée, dans les entreprises en relation d'affaires avec le Groupe LYNRED. De telles restrictions ne s'appliquent pas aux sociétés cotées, sauf l'usage d'informations privilégiées qui constitue le délit d'initié.

Activités politiques et religieuses

Le Groupe LYNRED ne finance aucun parti politique et les activités politiques éventuelles s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail. Les pratiques religieuses que peuvent avoir les membres du personnel s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail, sauf autre obligation légale.

Contrôle des informations

Les parties prenantes du Groupe LYNRED s'interdisent de porter atteinte à sa réputation ou de compromettre l'intégrité de son patrimoine et ses systèmes d'information. Elles assurent la protection des informations recueillies dans le cadre des relations.

Les parties prenantes du Groupe LYNRED

Financial relationships

LYNRED Group and its stakeholders should ensure, on a timely basis, and in an effective manner, complete, relevant, accurate and precise information that is consistent with previous information. They take particular care to implement corporate governance standards and principles.

Avoiding conflicts of interest

Paid work of any kind that employees may perform outside the scope of their employment with LYNRED Group must not cause conflicts of interest with their duties within LYNRED Group. Similarly, considerable caution is required when purchasing shares, directly or via an intermediary, in companies doing business with LYNRED group. Such restrictions do not apply to listed companies, unless confidential information is used which may be construed as insider trading.

Political and religious activities

LYNRED Group does not finance any political parties and any political activities must be carried out exclusively outside the work-place and working hours. Any religious practices in which employees may be involved must be practiced exclusively outside the work-place and working hours, except in the case of a legal obligation.

Information control

Under no circumstances may stakeholders damage the reputation of the Group or compromise the integrity of its assets or its information systems. They must ensure the protection of information acquired in the course the relationships.

Stakeholders are to pay particular

s'attache plus particulièrement à respecter les règles et engagements applicables aux communications, à la fois écrites et orales.

attention to respect the rules and commitments for both written and oral communication.

Protection des informations et propriété intellectuelle

Protecting information and intellectual property

Les parties prenantes, par leurs fonctions, ont accès à des informations confidentielles qui constituent un actif important de l'entreprise ou de ses partenaires. Confidentielles ou secrètes, ces informations sensibles ne sauraient être divulguées ou communiquées à l'extérieur du Groupe LYNRED sans mesures de protection. De même, les parties prenantes pourront avoir à connaître d'informations concernant la défense nationale, il convient de veiller à assurer la protection de telles informations à l'égard de tiers.

In the course of their duties, all stakeholders have access to confidential information, which represents a key asset of the company or its partners. Confidential or secret information is sensitive information which must not be disclosed or communicated outside of LYNRED Group without protective measures. Similarly, stakeholders may have to know information concerning the national security. Care must therefore be taken to ensure that such information is protected from third parties.

Environnement

Environment

Aujourd'hui, plus que jamais, préserver l'environnement est une mission essentielle de toutes les parties prenantes du Groupe LYNRED.

Today more than ever, protecting the environment is a critical concern for all the company's stakeholders.

Le Groupe LYNRED et ses parties prenantes (i) maîtrisent le risque chimique et substitue les produits CMR (cancerogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), chaque fois que possible ; (ii) préviennent tout risque d'accident et de pollution accidentelle ; (iii) améliorent en permanence la maîtrise des impacts de leur activité sur la santé et l'environnement ; (iv) réduisent leur consommation d'énergie et d'eau ; (v) conçoivent des produits et procédés en maîtrisant les impacts environnementaux.

LYNRED Group and its stakeholders (i) manage the chemical risk and substitutes CMR products (carcinogenic mutagenic, toxic to reproduction) each time possible ; (ii) prevent any accident and accidental pollution risks ; (iii) permanently improve risks managements of their activity on health and environment ; (iv) reduce their power and water consumptions ; (v) design products and process managing their environmental impacts.

Sécurité et santé

Safety and health care

La sécurité et la santé de tous sont des valeurs essentielles du Groupe LYNRED.

The safety and health of individuals are prime value for LYNRED Group.

Le Groupe LYNRED et les parties prenantes s'engagent dans le développement de procédures visant à assurer un lieu de

LYNRED Group and the stakeholders are committed to the development of procedures to ensure a safe workplace for its staff and any third party.

travail sûr pour son personnel et tout tiers. Le Groupe LYNRED prévient les troubles musculo squelettiques et psycho-sociaux.

LYNRED Group prevents musculoskeletal psycho-social disorders.

Promotion de la diversité

Le Groupe LYNRED et ses parties prenantes s'engagent à : (i) sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ; (ii) respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs et l'égalité homme-femme ; (iii) chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans ses effectifs, aux différents niveaux de qualification ; (iv) communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement ; (v) inclure dans son rapport annuel, un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

Improvement of the diversity

LYNRED Group and stakeholders commit to : (i) raise awareness and educate top management and staff involved in recruitment, training and career development on non-discrimination and diversity issues ; (ii) respect and promote the application of all aspects of the principle of non-discrimination at every stage of the human resources management, in particular in the recruitment, training, promotion or career development of employees and gender equality; (iii) endeavor to reflect, the diversity of the French society particularly in its cultural and ethnic dimension at every level of its workforce; (iv) make all its employees aware of its commitment to non-discrimination and diversity, and keep them informed of the practical results of this commitment; (v) make the development and implementation of the diversity policy a subject of a dialogue with the employees' representatives ; (vi) insert a chapter in the annual report describing our commitment to non-discrimination and diversity including details of the measures implemented, our internal procedures and the results achieved.

Respect de la Charte d'Éthique

Le Groupe LYNRED s'engage et demande à chaque partie-prenante de prendre connaissance de la Charte d'Éthique, d'en appréhender le contenu et de la respecter.

Compliance with the Ethical Guidelines

LYNRED Group commits and asks to each stakeholder to review, understand and comply with these Ethical Guidelines.

Il appartient à chaque partie prenante, en cas d'interrogation ou de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre la direction de la Société du Groupe LYNRED concernée ou le Responsable Conformité.

In the event of a question or any doubt regarding appropriate conduct, it is the responsibility of the stakeholder to immediately contact the management of the concerned Group's Company or the Compliance Officer.